

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 juin 2013
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 26 juin 2013, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois d'avril 2013 sous la présidence du Rwanda (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Eugène-Richard **Gasana**



Annexe à la lettre datée du 26 juin 2013 que le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressée au Président du Conseil de sécurité

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence du Rwanda (avril 2013)

Introduction

En avril 2013, le Conseil de sécurité s'est réuni 29 fois principalement pour examiner des situations de conflit mais aussi des thèmes tels que la prévention des conflits en Afrique, les violences sexuelles commises en période de conflit et la consolidation de la paix après les conflits. Il a tenu, entre autres, 2 débats publics, 7 réunions d'information, 14 consultations privées, 2 séances privées et 1 réunion avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police. Son président a également organisé un dialogue informel le 26 avril. Il a adopté trois résolutions.

Le principal débat thématique du mois d'avril 2013 a eu lieu lors de la réunion d'information du 15 avril, intitulée « Paix et sécurité en Afrique : prévention des conflits en Afrique : s'attaquer aux causes profondes ». À cette réunion, présidée par la Ministre rwandaise des affaires étrangères et de la coopération, Louise Mushikiwabo, les participants ont examiné la manière dont le Conseil pourrait développer une culture de prévention des conflits et celle dont il gérerait les conflits au quotidien.

Trois résolutions ont été adoptées en avril, toutes trois le 25 avril. Le Conseil a adopté une déclaration du Président le 15 avril. Huit déclarations à la presse ont au total été publiées. Les membres se sont également entendus sur des « éléments à transmettre à la presse », dont le Président du Conseil a donné lecture le 18 avril.

Lors de l'élaboration du présent récapitulatif, le Rwanda a pris acte de la note du Président du Conseil datée du 12 décembre 2012 (S/2012/922) dans laquelle les membres du Conseil ont réaffirmé leur volonté de renforcer l'efficacité et la transparence des travaux du Conseil. Ils ont en particulier considéré que les évaluations mensuelles étaient utiles pour fournir autant de renseignements que possible sur les principaux aspects des travaux effectués par le Conseil durant le mois.

Afrique

République centrafricaine

Le 9 avril, les membres du Conseil ont tenu des consultations privées portant sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA). La Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du BINUCA, Margaret Vogt, a présenté aux membres du Conseil, par visioconférence depuis Bangui, un exposé sur la situation en République centrafricaine.

La Représentante spéciale a déclaré que la situation politique demeurait extrêmement instable depuis la prise de pouvoir inconstitutionnelle de mars 2013.

Le 31 mars, un gouvernement de transition avait été formé dans lequel le chef de la coalition rebelle Séléka et Président autoproclamé, Michel Djotodia, détenait aussi le portefeuille de Ministre de la défense. La prise de pouvoir inconstitutionnelle à Bangui avait été unanimement condamnée.

À la suite de ces événements, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) avait convoqué un sommet extraordinaire des chefs d'État à N'Djamena le 3 avril 2013, lors duquel les dirigeants étaient convenus d'instituer un conseil national de transition qui serait chargé d'élire trois dirigeants : le chef d'État, le vice-président et le président du Conseil national de transition. Le Conseil national de transition aurait entre 18 et 24 mois pour organiser des élections présidentielle, législatives et locales.

La Représentante spéciale a félicité les chefs d'État d'avoir remis les Accords de Libreville du 11 janvier 2013 sur les rails et a déclaré que ces accords étaient essentiels pour rétablir la légalité dans le pays.

Les conditions de sécurité en République centrafricaine s'étaient détériorées à la suite de la prise de pouvoir par la coalition Séléka, qui s'était accompagnée de nombreux pillages, actes de banditisme et détournements de voitures du fait de l'incapacité des nouvelles autorités de Bangui d'exercer un contrôle au niveau politique et sur le plan de la sécurité. La situation humanitaire se détériorait également. La Représentante spéciale a déclaré que les violations des droits de l'homme étaient préoccupantes et a noté que des assassinats ciblés avaient lieu, ainsi que des arrestations et détentions arbitraires et des viols. Des cas de recrutement d'enfants soldats par plusieurs factions de la Séléka qui avaient été portés à sa connaissance étaient particulièrement préoccupants.

Après cet exposé, des membres du Conseil ont fait des déclarations dans lesquelles ils ont salué les résultats du sommet de la CEEAC du 3 avril et ont réaffirmé leur appui aux efforts déployés par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du BINUCA, pour apporter une solution à la crise en République centrafricaine. Ils ont condamné les violations des droits de l'homme commises dans le pays, notamment les violences sexuelles et le recrutement d'enfants soldats. Ils se sont également dits préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire et ont appelé les responsables de la Séléka à garantir un accès sans entrave aux zones où se trouvent les personnes touchées.

Des membres du Conseil étaient d'avis que l'instabilité qui régnait actuellement dans le pays ne devait pas faire obstacle à la poursuite des efforts déployés pour combattre l'Armée de résistance du Seigneur dans la région. Certains, condamnant la prise de pouvoir inconstitutionnelle, ont réaffirmé leur appui à l'Union africaine et à la CEEAC sur ce sujet, estimant notamment que la nouvelle situation politique à Bangui ne devrait pas être acceptée comme un fait accompli. L'importance du renforcement de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales a été soulignée, ainsi que le fait qu'une telle coopération devrait être cohérente et uniforme.

Le 29 avril, à la suite de sa récente visite en République centrafricaine, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a fait un exposé lors de consultations entre membres du Conseil, déclarant que les conditions de sécurité se détérioraient et qu'un climat d'impunité régnait. La situation humanitaire

était de plus en plus catastrophique et les progrès accomplis dans la lutte contre cette tendance étaient limités.

À la suite de l'évaluation par le Secrétaire général adjoint des conditions de sécurité et de la situation humanitaire en République centrafricaine, les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les violations constantes des droits de l'homme commises dans le pays et les ont condamnées. Ils ont salué les efforts déployés par la CEEAC pour faire face à cette situation, notamment l'organisation d'un sommet des chefs d'État le 18 avril à N'Djamena. Ils ont accueilli avec satisfaction la décision d'augmenter les effectifs de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique prise à cette occasion afin de freiner la détérioration des conditions de sécurité. Ils ont réaffirmé que les Accords de Libreville servaient toujours de fondement à la recherche d'une solution durable et pacifique.

À la suite des consultations, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle ses membres ont exprimé leurs graves préoccupations face à l'aggravation de la situation humanitaire, à la dégradation des conditions de sécurité et à l'affaiblissement des institutions centrafricaines. Ils ont exhorté les chefs de la coalition Séléka à s'assurer que tous les groupes armés Séléka s'abstiennent de toute action violente et soient regroupés sans attendre dans des sites de cantonnement, conformément aux Accords de Libreville, et ont appelé toutes les parties à autoriser l'acheminement libre et sécurisé de l'aide humanitaire. Ils ont également accueilli avec une vive inquiétude les informations faisant état de violations et de dénis des droits de l'homme et ont souligné que les auteurs devaient répondre de leurs actes.

Côte d'Ivoire

Le 16 avril, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Ses membres ont ensuite tenu des consultations privées sur l'ONUCI et ont entendu un exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire, Gert Rosenthal (Guatemala).

Le Sous-Secrétaire général a déclaré que la Côte d'Ivoire avait fait des progrès depuis la crise postélectorale et qu'elle était entrée dans une nouvelle phase de consolidation de la paix. Néanmoins, la paix et la stabilité étaient toujours menacées dans le pays, notamment par les membres des réseaux affiliés à l'ancien régime. Les conditions de sécurité dans la zone située à la frontière avec le Libéria s'étaient considérablement améliorées, même si d'importantes difficultés subsistaient. La réunion quadripartite tenue le 5 avril à Monrovia, à laquelle avaient assisté des représentants des Gouvernements ivoirien et libérien ainsi que de l'ONUCI et de la Mission des Nations Unies au Libéria, constituait une évolution positive en ce qu'elle avait permis une amélioration de la coopération transfrontière.

Dans la perspective des élections locales, qui devaient se tenir en Côte d'Ivoire le 21 avril, l'ONUCI fournissait un appui limité à la Commission électorale indépendante. L'ancien parti au pouvoir avait choisi de ne pas participer aux élections, bien qu'il ait été encouragé à occuper l'espace politique qui est le sien. Dans les domaines importants que sont la réconciliation et la cohésion sociale, les progrès restaient lents. La Côte d'Ivoire devait traduire en justice les auteurs de crimes graves, quelle que soit leur appartenance politique, pour mettre fin au règne de l'impunité et engendrer une culture de responsabilité.

Le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire a déclaré que la stabilisation des conditions de sécurité était une priorité dont dépendait la consolidation des acquis. Le Gouvernement prenait des mesures de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que de formation et d'intégration des anciens combattants. La réconciliation nationale était une obligation pour le pays et le Président était déterminé à lutter contre l'impunité. Il a déclaré que si le retrait progressif de l'ONUCI devait avoir lieu, il devrait s'accompagner d'une augmentation des ressources, et il a demandé le déploiement d'un système aérien sans pilote pour observer la zone située à la frontière avec le Libéria.

Au cours des consultations, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire a résumé les principales conclusions qui figuraient dans le rapport final du Groupe d'experts (S/2013/228), indiquant que plusieurs violations de l'embargo sur les armes avaient eu lieu pendant la période considérée et que l'exploitation illégale de diamants se poursuivait.

Dans leurs déclarations, les membres du Conseil sont convenus que les violations du régime des sanctions pourraient faire peser de graves menaces sur la sécurité en Côte d'Ivoire. Certains membres ont salué les progrès accomplis. Dans la perspective des élections législatives prévues pour 2015, certains membres ont déclaré qu'il fallait veiller à ce qu'elles soient ouvertes, équitables et transparentes. Plusieurs membres ont appelé de leurs vœux le désarmement, la démobilisation et la réintégration progressifs des anciens combattants ainsi qu'une nouvelle réforme du secteur de la sécurité. Certains membres ont exprimé leur avis sur l'utilisation qui pourrait être faite d'un système aérien sans pilote dans le pays.

Les membres du Conseil ont examiné la réduction progressive de l'effectif militaire autorisé de l'ONUCI, qui avait été recommandée par le Secrétaire général, et se sont demandé s'il fallait envisager de le réduire davantage.

Le 25 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2101 (2013), dans laquelle il a reconduit pour un an, jusqu'au 30 avril 2014, les sanctions imposées contre la Côte d'Ivoire, auxquelles s'ajoutent une exigence de notification pour la fourniture de matériel non létal à ce pays, une exigence d'accord préalable du Comité pour la fourniture d'armes létales et une interdiction de fourniture, de vente ou de transfert d'armes et de matériel connexe aux acteurs non étatiques en Côte d'Ivoire. Il a également prorogé jusqu'au 30 avril 2014 le mandat du Groupe d'experts.

Aucune déclaration d'explication de vote n'a été faite après l'adoption de la résolution; seul le représentant de la Côte d'Ivoire a pris la parole pour souligner la volonté résolue de son pays de coopérer pleinement avec l'Organisation, notamment avec le Groupe d'experts, en espérant que les mesures énoncées dans la résolution renforcent la stabilité et entraînent éventuellement la levée partielle ou totale du régime de sanctions.

Paix et sécurité en Afrique (Guinée)

Le 25 avril, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a présenté aux membres du Conseil, lors des consultations, un exposé, au titre des questions diverses, sur la situation en Guinée, qui s'était tendue depuis quelques mois du fait que le Gouvernement et l'opposition n'arrivaient pas à s'entendre sur la préparation

des élections législatives. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, Said Djinnit, avait été nommé facilitateur international par le Secrétaire général pour collaborer avec les deux facilitateurs nationaux qui représentaient le Gouvernement et l'opposition.

La tension avait monté en Guinée à la suite de la dénonciation par l'opposition d'un décret présidentiel daté du 13 avril qui fixait la date des élections législatives au 30 juin 2013. L'opposition avait déclaré que la décision avait été prise unilatéralement, sans qu'elle soit consultée. Un accord avait été négocié le 23 avril, dans lequel toutes les parties concernées avaient déclaré qu'elles renonceraient aux manifestations violentes et qu'elles s'engageaient à régler les points litigieux par des moyens pacifiques. Le 25 avril, jour de l'exposé, des affrontements entre forces de l'ordre et manifestants avaient fait un mort et plusieurs blessés.

À la suite de cet exposé, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse dans laquelle ils se sont félicités de la signature de la déclaration du 23 avril et de l'engagement du Président de la République de Guinée, Alpha Condé, à mettre en place des mesures visant à garantir des élections pacifiques, libres et équitables. Ils ont salué les efforts faits par le Représentant spécial du Secrétaire général pour favoriser le dialogue et ont souligné qu'un dialogue politique était nécessaire.

Mali

Le 3 avril, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait un exposé à l'intention des membres du Conseil sur le rapport que le Secrétaire général avait consacré à la situation au Mali (S/2013/189), indiquant que l'une des principales priorités du Secrétaire général était de voir l'Organisation aider le Mali à résoudre la crise complexe qu'il traversait. L'événement le plus important à retenir sur le plan politique restait l'adoption d'une feuille de route pour la transition, qui s'articulait autour de deux tâches prioritaires confiées au Gouvernement de transition : le rétablissement de l'intégrité territoriale du pays et l'organisation d'élections libres et régulières. Si l'accès humanitaire s'était amélioré dans certaines parties du pays, la situation restait explosive, en particulier à Tombouctou et Gao.

Le Secrétaire général adjoint a brièvement exposé les deux solutions proposées par le Secrétaire général dans son rapport. Dans les deux cas, l'Organisation continuerait à axer ses efforts sur le processus politique, en particulier sur les élections et la réconciliation nationale. Dans le premier cas de figure, l'Organisation développerait les moyens du Bureau des Nations Unies au Mali tout en renforçant la capacité opérationnelle de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) de mener une double action de stabilisation et de lutte contre le terrorisme. Dans le deuxième cas de figure, l'Organisation déploierait une mission de stabilisation intégrée et multidimensionnelle, créée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et une force parallèle qui mènerait des combats et des opérations de lutte antiterroriste.

Le Représentant permanent du Mali a rendu hommage aux soldats français de l'opération Serval et aux contingents de la MISMA. Il s'est prononcé en faveur de la deuxième solution proposée par le Secrétaire général. Le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, s'exprimant au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, a recommandé que le Conseil autorise la transformation de la

MISMA en opération des Nations Unies pour la stabilisation dotée d'un mandat robuste.

À la suite de l'exposé, les membres du Conseil ont tenu des consultations privées au cours desquelles le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a informé les membres qu'il avait reçu une lettre du Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale, qui demandait le déploiement d'une mission des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Les membres du Conseil se sont inquiétés de l'absence de progrès politiques au Mali et ont demandé qu'une solution durable et viable soit apportée à la crise actuelle. Ils ont souligné qu'il fallait élargir le dialogue et favoriser la réconciliation nationale entre les acteurs politiques, dans les communautés et entre elles, en particulier avec les groupes armés qui s'étaient démarqués du terrorisme et étaient ouverts au dialogue. Les membres étaient de façon générale pour la deuxième option présentée par le Secrétaire général. Ils se sont interrogés sur la forme que pourrait prendre la « force parallèle », sur ses modalités et sur les tâches de fonctionnement qui pourraient lui être confiées. Ils ont jugé bon d'examiner plus avant la question du mandat et de la taille de la mission des Nations Unies pour la stabilisation et ont souligné que les attributions de chacune des deux forces devaient être clairement définies.

Le 25 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2100 (2013), par laquelle il a créé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), celle-ci devant assumer la responsabilité de l'exécution du mandat du Bureau des Nations Unies au Mali à compter de la date d'adoption de la résolution. Il a décidé que l'autorité de la MISMA serait transférée à la MINUSMA à compter du 1^{er} juillet 2013 et que les effectifs militaires et le personnel de police de la première qui correspondaient aux normes de l'Organisation devraient être intégrés à la seconde à compter de cette même date. Il a également décidé que le déploiement échelonné de cette dernière devrait être réexaminé 60 jours après l'adoption de la résolution en fonction de l'état de la sécurité dans la zone de responsabilité envisagée de la Mission. Un membre du Conseil a dit avoir voté pour la résolution en raison de la demande formulée en ce sens par les autorités nationales maliennes avec l'appui des organisations régionales concernées.

La MINUSMA était chargée de stabiliser les principales agglomérations en appui aux autorités de transition maliennes et était autorisée à user de tous moyens nécessaires pour s'acquitter de certaines tâches relevant de son mandat. Elle était également chargée d'aider les autorités de transition maliennes à appliquer la feuille de route pour la transition, y compris le dialogue politique national et le processus électoral. Son mandat comprenait également des responsabilités en matière de protection des civils et de promotion et défense des droits de l'homme.

Le Conseil a également autorisé l'armée française à user de tous moyens nécessaires pour intervenir en soutien d'éléments de la Mission en cas de danger grave et imminent à la demande du Secrétaire général.

Somalie

Le 25 avril, le Conseil a tenu une réunion d'information au cours de laquelle il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques portant sur la Somalie, notamment sur la Mission d'évaluation technique des Nations Unies dans ce pays et ses conclusions (voir S/2013/239). Le Secrétaire général adjoint a déclaré que le Gouvernement somalien avait poursuivi la mise en œuvre de sa politique de stabilisation et de consolidation de la paix et qu'il s'efforçait de concrétiser, au-delà de la capitale, sa conception d'un État fédéré, bien que sa démarche n'ait pas été acceptée par toutes les parties prenantes dans le pays.

En mars et en avril, plusieurs événements avaient rappelé la précarité de la situation sur le plan de la sécurité. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) atteignait ses limites opérationnelles pour ce qui est de défendre et d'étendre les zones qu'elle contrôlait. Le retrait anticipé des forces de défense éthiopiennes ferait peser une contrainte supplémentaire sur ses ressources.

Évoquant la conception que le Secrétaire général se faisait de la nouvelle mission politique spéciale, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a affirmé que cette nouvelle mission appuierait la consolidation de la paix et l'édification de l'État dans le pays. Elle aurait essentiellement pour fonction de jouer un rôle catalyseur pour contribuer à créer l'environnement politique et stratégique voulu et à le dynamiser pour ouvrir la voie à la stabilisation et à la consolidation de la paix. Les domaines d'intervention de la nouvelle mission consisteraient notamment à offrir les bons offices de l'Organisation, à appuyer les efforts de réconciliation et à aider à régler les problèmes que posait la révision de la Constitution et la mise en place d'un système fédéral. La mission contribuerait également au renforcement des capacités nationales dans le secteur de la sécurité et à la promotion des droits de l'homme.

Au vu des conditions de sécurité dans lesquelles elle devrait opérer, la mission pourrait se révéler coûteuse et aurait besoin d'appuis solides, notamment de la part du Conseil. Les rôles essentiels que jouaient l'Union africaine et l'AMISOM en Somalie ont été salués, ainsi que la coopération importante et continue avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

Le Représentant permanent de la Somalie a salué le rapport d'évaluation, le jugeant « clair » et « factuel », et a déclaré que l'AMISOM avait accompli un travail remarquable et qu'il était temps de prendre les dispositions nécessaires pour que les forces de sécurité somaliennes puissent assumer la responsabilité de l'élimination d'Al-Chabab et assurent ainsi la stabilité et la sécurité dans le pays. Il a ajouté que la Somalie était passée par de nombreuses étapes et qu'il espérait que les recommandations énoncées dans le rapport d'évaluation pourraient être mises en œuvre grâce au soutien sans réserve du Conseil.

Le Ministre éthiopien des affaires étrangères a également participé à la réunion d'information. Il s'est félicité que le Conseil ait adopté la résolution 2093 (2013) et dépêché la mission d'évaluation technique. La lutte contre Al-Chabab était loin d'être terminée. Il a salué l'œuvre accomplie par l'AMISOM, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, organisations régionales avec lesquelles il était essentiel de collaborer pour venir en aide au peuple somalien. Il était indispensable que les Somaliens prennent les rênes de leur propre pays, et

que les forces de sécurité somaliennes reçoivent un appui pour pouvoir jouer leur rôle de maintien de la paix et de la sécurité dans tout le pays.

Sur la question du retrait des forces éthiopiennes de certaines régions de Somalie, il a souligné l'importance du partage des charges et d'une bonne utilisation des ressources disponibles. Il a déclaré que l'Éthiopie était prête à poursuivre l'examen de ces questions.

Au cours des consultations privées qui ont suivi, les membres du Conseil se sont félicités du rapport de la mission d'évaluation technique et ont salué le travail accompli par l'équipe d'évaluation. La plupart sont convenus que ce rapport représentait une occasion pour l'Organisation de renouveler son engagement en Somalie et de tirer parti de ses avancées récentes. Certains ont estimé nécessaire de bien répartir les tâches au sein de la nouvelle mission de l'Organisation afin d'éviter les malentendus et les doubles emplois. On a également souligné que la mission devait nouer des partenariats stratégiques avec les organisations régionales et sous-régionales concernées.

Au cours des consultations, le Secrétaire général adjoint a fourni des détails supplémentaires sur le rapport d'évaluation qui représentait toutes les parties et avait été établi en étroite coopération avec l'Union africaine. Sur la question de l'intégration de la nouvelle mission et de son calendrier, plusieurs équipes faisaient un travail d'analyse et des recommandations seraient formulées en temps utile.

La résolution portant création de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie a été adoptée à l'unanimité en tant que résolution 2102 (2013) le 2 mai.

Soudan (Darfour)

Le 29 avril, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Le Secrétaire général adjoint a dit que la situation au Darfour était préoccupante, qu'il ne saurait y avoir de solution militaire à la crise, et que pour persuader les différentes parties prenantes de parvenir à un règlement politique qui ne privilégie personne, il fallait continuer à conjuguer les efforts du Conseil, de l'Union africaine et de la communauté internationale. Le Représentant permanent du Soudan, qui participait à la réunion, a déclaré que si les conflits tribaux de la région avaient entraîné le déplacement de nombreuses personnes, la situation était cependant maîtrisée.

Après l'exposé, le Conseil s'est réuni en consultations. Il a condamné l'attaque perpétrée le 19 avril contre les forces de la MINUAD, au cours de laquelle un soldat de la paix a été tué et deux autres blessés, et demandé que les auteurs soient traduits en justice. Certains membres ont exprimé des doutes quant à la capacité de certaines unités de la MINUAD de mener leurs opérations et de protéger les déplacés. Certains membres ont également attiré l'attention sur la poursuite des restrictions imposées à la MINUAD et ont exhorté toutes les parties à ne pas entraver le travail de la Mission ou celui des intervenants humanitaires présents dans la région. Ils ont également préconisé que les demandes de visas concernant le personnel de la MINUAD actuellement en souffrance soient rapidement traitées. Ils ont chargé le Président du Conseil de faire part au Représentant permanent du Soudan des préoccupations du Conseil à propos des entraves persistantes à la liberté de déplacement du personnel de la MINUAD, ce qui a été fait le jour même.

Le Conseil a exprimé son soutien au Document de Doha pour la paix au Darfour et s'est réjoui que le Mouvement pour la justice et l'égalité l'ait signé le 6 avril. Plusieurs membres ont appelé les groupes rebelles qui n'avaient pas encore signé à s'exécuter et à rejoindre les négociations. Certains membres ont salué la Conférence internationale des donateurs pour la reconstruction et le développement du Darfour, qui s'est tenue à Doha les 7 et 8 avril. Les donateurs ont été vivement invités à honorer rapidement leurs promesses.

Soudan et Soudan du Sud

Le 11 avril, en application de la résolution 2046 (2012), le Conseil a consacré l'une de ses consultations bihebdomadaires au Soudan et au Soudan du Sud. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a fait un exposé sur les progrès effectués lors des négociations entre les deux États et sur l'embuscade dont avaient été victimes les soldats de la paix de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), le 9 avril dans l'État de Jonglei, au Soudan du Sud.

Le Sous-Secrétaire général a confirmé qu'au mois de mars le Soudan du Sud avait demandé aux compagnies pétrolières de reprendre la production, et que les exportations devraient redémarrer d'ici à la fin du mois de mai 2013. En ce qui concerne la situation humanitaire dans le Kordofan méridional et dans le Nil Bleu, le Gouvernement soudanais a permis au Programme alimentaire mondial de procéder, avec les agences humanitaires et les organisations non gouvernementales soudanaises, à une évaluation rapide des besoins dans les parties de l'État du Nil Bleu sous contrôle gouvernemental.

Le Sous-Secrétaire général a dit que le Soudan avait répondu favorablement à l'invitation faite à son président, Omar Hassan A. Al-Bashir, de rencontrer son homologue sud-soudanais, Salva Kiir, à Djouba, le 12 avril. Il a informé le Conseil qu'après l'attaque qui avait visé des Casques bleus de la MINUSS, le 9 avril, la Mission avait immédiatement dépêché des renforts de troupes, et qu'une commission d'enquête serait mise en place pour faire la lumière sur cet épisode meurtrier.

Après l'exposé, les membres du Conseil ont fait des déclarations dans lesquelles ils ont condamné l'attaque du 9 avril et l'assassinat de soldats de la paix. Ils ont exhorté le Soudan du Sud à mener l'enquête afin que les coupables soient traduits en justice. S'agissant de l'application des accords intervenus le 27 septembre entre les deux parties, ils ont salué les progrès réalisés, en particulier le retrait des troupes de la zone tampon et la reprise de la production pétrolière.

Certains membres ont exprimé leur préoccupation au sujet du retard pris par le Gouvernement soudanais pour entamer des négociations avec le Mouvement populaire de libération du Soudan (Nord), mais l'imminence du début des négociations entre les deux parties a été bien accueillie. Le Conseil a soulevé la question de l'accès humanitaire au Kordofan méridional et au Nil Bleu, tout en se félicitant de l'accès partiel accordé au Programme alimentaire mondial. Plusieurs membres ont cependant déploré que l'accès aux zones contrôlées par le Mouvement populaire soit limité et ont exprimé l'espoir que des progrès seraient réalisés sur ce point. Certains membres ont demandé la levée des sanctions économiques unilatérales arrêtées à l'encontre du Soudan et appelé à l'allègement de la dette.

Le 11 avril, le Conseil a tenu des consultations sur la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), au cours de laquelle il a entendu un exposé du Chef de Mission et Commandant de la Force, le général de division Yohannes Tesfamariam. Ce dernier a déclaré que la zone d'Abyei restait relativement calme malgré une situation tendue, précaire et imprévisible. Selon le général, l'engagement de la Force intérimaire a empêché l'échec du processus de paix. La carence des services de police et des systèmes gouvernementaux a engendré des activités criminelles dans la région, dont on assistait à la montée en puissance.

En ce qui concerne l'application de la matrice d'exécution signée par les deux camps le 12 mars, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a comme convenu effectué des missions aériennes pour vérifier le retrait des troupes. Les deux parties se sont mutuellement accusées de violer les accords sur la démilitarisation de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Le général a déclaré que la Force intérimaire avait atteint la limite de ses capacités et exhorté le Conseil à approuver la proposition de renforcement des contingents de la FISNUA dans le but d'assurer la protection du Mécanisme et de permettre à ce dernier de faire face aux difficultés qui persistent lors des vérifications.

Le Conseil a largement soutenu la proposition du Secrétaire général de renforcer la composante militaire de la Force intérimaire afin de faciliter l'appui de la Mission au Mécanisme. Il s'est inquiété des violences intercommunautaires qui sévissaient à Abyei et du retard pris dans la mise en place d'arrangements transitoires concernant l'administration et la sécurité de cette zone. Le Conseil a exhorté les Présidents du Soudan et du Soudan du Sud à se pencher sur ce problème et à le résoudre lors de leur rencontre du mois d'avril. Des vues divergentes ont été exprimées au sujet du statut définitif d'Abyei : certains membres pensaient que la proposition faite le 21 septembre par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, acceptée par le Conseil de paix et de sécurité, était équitable, tandis que pour d'autres il ne pouvait y avoir de solution durable imposée de l'extérieur et sans dialogue préalable entre les deux parties.

Le 29 avril, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, a fait un exposé lors de consultations consacrées au Soudan et au Soudan du Sud. Il a déclaré au Conseil que les membres du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, créé par les deux pays pour discuter des questions politiques et des problèmes de sécurité les concernant, avaient réaffirmé leur volonté de poursuivre leur coopération en vue de l'application des accords du 27 septembre 2012. Il a également été convenu d'ouvrir huit postes frontière entre les deux pays. L'Envoyé spécial a déclaré que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière limitait ses activités de vérification pour des raisons logistiques. Concernant les négociations entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan (Nord), des pourparlers directs animés par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine ont débuté le 24 avril, et il a été convenu d'une nouvelle réunion au mois de mai.

Après l'exposé, les membres du Conseil ont fait des déclarations dans lesquelles ils ont salué l'amélioration des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud et souligné la nécessité de poursuivre la coopération en vue de l'application des accords du 27 septembre. Ils se sont félicités de l'ouverture prochaine de huit

couloirs frontaliers entre les deux pays, qu'ils ont qualifiée d'élément positif tout en notant qu'il restait beaucoup à faire, et ils ont salué la visite historique du Président du Soudan au Soudan du Sud, au mois d'avril, ainsi que l'attachement des deux dirigeants aux accords du 27 septembre. Certains se sont dits préoccupés par les retards survenus dans la conclusion d'un accord sur la mise en place, dans la zone d'Abyei, d'institutions intérimaires telles que l'Administration de la zone d'Abyei, le Conseil de la zone d'Abyei et le Service de police d'Abyei, et ont appelé les deux parties à poursuivre les pourparlers visant à déterminer le statut définitif d'Abyei. Certains membres ont appelé à l'allègement de la dette du Soudan et du Soudan du Sud ainsi qu'à la levée des sanctions économiques unilatérales frappant le Soudan.

S'agissant de la situation humanitaire au Kordofan méridional et dans le Nil Bleu, plusieurs membres se sont félicités du démarrage des négociations entre le Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan (Nord), mais il a été noté que ces pourparlers avaient pris fin sans qu'aucun progrès n'ait été réalisé. Plusieurs membres ont appelé à un cessez-le-feu immédiat afin d'autoriser l'accès humanitaire. Le Conseil a condamné l'attaque menée au Soudan par le Front révolutionnaire soudanais le lendemain de l'ouverture des négociations.

Sahara occidental

Le 11 avril, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et entendu un exposé de la Directrice de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat, Izumi Nakamitsu, à l'issue duquel il a adopté un communiqué.

Le 22 avril, le Conseil a tenu des consultations à propos de la MINURSO. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental et Chef de la MINURSO, Wolfgang Weisbrod-Weber, et l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Christopher Ross, ont fait des exposés. Le premier a dit que les observateurs militaires de la MINURSO menaient chaque mois un nombre important de patrouilles sur le terrain et que la coopération avec les parties était bonne. L'Envoyé personnel a déclaré que la situation au Sahara occidental restait figée malgré l'évolution constatée dans la région au cours des dernières années. Les mesures de confiance, en particulier les visites familiales et les séminaires organisés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ont été bien accueillies et le nombre de visites a considérablement augmenté.

Au chapitre des difficultés rencontrées par la MINURSO, le Représentant spécial a déclaré que la question des drapeaux était résolue et qu'une solution pragmatique était actuellement à l'étude au sujet des plaques d'immatriculation.

L'Envoyé personnel a souligné que, compte tenu de la situation instable qui régnait sur le plan de la sécurité au Sahel, il était urgent de trouver une solution à la question du Sahara occidental. Les parties restant solidement ancrées sur leurs positions, il s'était prévalu de sa qualité d'Envoyé personnel du Secrétaire général pour leur faire comprendre que les négociations devaient être menées dans un esprit de concessions mutuelles. Il comptait persévérer dans sa nouvelle démarche de navettes diplomatiques, qui consiste à s'entretenir en privé avec chacune des parties en présence et à consulter les États voisins pour tenter de trouver les éléments d'un éventuel compromis ou d'une solution consensuelle. L'Envoyé personnel a fait part

au Conseil des visites qu'il avait effectuées dans la région du 18 mars au 3 avril et du 8 au 11 avril.

À la suite des deux exposés, la majorité des membres du Conseil ont affirmé que seul un accord politique acceptable entre les deux parties apporterait une solution durable au conflit. Plusieurs autres membres ont manifesté leur soutien au plan d'autonomie du Maroc. Divers membres ont appelé à une amélioration des relations entre le Maroc et l'Algérie, qui contribuerait selon eux à créer une atmosphère favorable aux négociations. Le Conseil a souligné et salué l'action menée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de faciliter les visites familiales entre les camps de réfugiés de Tindouf et le Sahara occidental. Nombre de membres ont évoqué la situation dans l'ensemble du Sahel et ses conséquences sur le conflit.

Certains membres du Conseil ont évoqué la question des droits de l'homme et se sont déclarés inquiets des violations qui auraient été commises dans ce domaine, au Sahara occidental et dans les camps de Tindouf en Algérie. Toutes les délégations ont pris note des réformes entreprises par le Maroc dans le domaine des droits de l'homme, notamment de la création du Conseil national des droits de l'homme et en particulier de ses commissions de Laayoune et Dakhla, et de sa coopération avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Certains membres se sont inquiétés d'une éventuelle politisation de la question des droits de l'homme au Sahara occidental tandis que d'autres, préoccupés par la situation des réfugiés dans les camps de Tindouf, en Algérie, ont demandé que cette population soit enregistrée. En ce qui concerne le renouvellement du mandat de la MINURSO, certains membres ont dit qu'ils appuyaient le déploiement supplémentaire d'observateurs militaires et de policiers demandé par le Secrétaire général.

Le 25 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2099 (2013), par laquelle il a prorogé le mandat de la MINURSO jusqu'au 30 avril 2014.

Moyen-Orient

Moyen-Orient (République arabe syrienne)

Le 18 avril, le Conseil a tenu une séance d'information sur la situation humanitaire en République arabe syrienne. Il a entendu des exposés de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, António Guterres, de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Hawa Bangura, et de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Leila Zerrougui. Après ces exposés, les représentants de la République arabe syrienne, du Liban et de la Turquie ont également fait des déclarations.

La Secrétaire générale adjointe a déclaré qu'en République arabe syrienne, les organismes humanitaires éprouvaient beaucoup de difficultés à porter secours aux millions de Syriens touchés par la crise, et que cela s'aggravait. Des tracasseries administratives, relatives en particulier à l'octroi, par les autorités, d'autorisations pour les convois et les organisations non gouvernementales et de visas, limitaient leur capacité d'intervention. Dans tout le pays, les convois humanitaires étaient

régulièrement attaqués ou visés par des tirs et leurs équipages étaient intimidés ou enlevés. La Secrétaire générale adjointe a estimé que le Conseil devrait envisager d'acheminer l'aide différemment, par exemple dans le cadre d'opérations transfrontalières. Lorsqu'un itinéraire n'était pas sûr, il incombait aux parties d'en trouver d'autres, notamment transfrontaliers. Mme Amos a pressé le Conseil d'appeler les parties à garantir aux organisations humanitaires, dans toutes les régions de la République arabe syrienne, un accès sûr et libre aux personnes dans le besoin, et d'apporter leur soutien aux opérations transfrontalières.

Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a déclaré que s'il n'était pas mis fin aux combats, d'ici à fin 2013, près de la moitié de la population de la République arabe syrienne pourrait avoir besoin d'une aide humanitaire. Si la tendance actuelle se poursuivait, le nombre des réfugiés syriens pourrait d'ici là atteindre les 3,5 millions, et à l'intérieur du pays 6,5 millions de personnes pourraient avoir besoin d'une aide humanitaire.

La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a déclaré que, depuis son exposé précédent, les violences sexuelles demeuraient généralisées. Les forces gouvernementales et les combattants de l'opposition enlèvent des femmes et des filles pour leur soutirer des informations. Dans les centres de détention du Gouvernement, des femmes, des hommes et même des enfants sont systématiquement l'objet de violences sexuelles épouvantables. La Représentante spéciale a vivement engagé le Président de la République arabe syrienne, Bachar Al-Assad, à s'assurer que toutes les personnes détenues par les autorités étaient traitées humainement. Le Gouvernement lui avait écrit pour lui faire part en détail de certains cas d'enlèvements, de violences sexuelles, de tortures et d'autres graves violations des droits de l'homme perpétrées par les combattants de l'opposition. Elle a vivement engagé la direction de l'Armée syrienne libre et les autres groupes armés à mettre fin à ces violations et à donner des instructions claires à l'ensemble de leur chaîne de commandement pour empêcher les violences sexuelles. La Représentante spéciale a indiqué que les accusations de traite de femmes et de filles se multipliaient également. Se déclarant extrêmement préoccupée par la violence sexuelle exercée à l'encontre des femmes et des filles en République arabe syrienne et rappelant la conclusion de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, selon laquelle de nombreux cas pouvaient constituer des crimes contre l'humanité, elle a appelé les autorités syriennes à enquêter sur toutes les accusations de violence sexuelle et à mettre tous les coupables devant leurs responsabilités. Elle a ajouté qu'il était temps de mener une action spécifique et elle a évoqué son intention de se rendre dès que possible en République arabe syrienne.

La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a déclaré que les enfants étaient l'un des groupes qui avaient le plus souffert du conflit syrien, puisque 3 millions d'entre eux étaient déjà touchés. Des enfants avaient été assassinés, torturés et soumis à des violences sexuelles et des millions d'autres étaient traumatisés par les horreurs dont ils avaient été témoins. Il fallait éviter d'employer des armes lourdes dans les zones civiles.

Au cours des échanges de vues qui ont suivi les exposés, les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire issue de la crise syrienne. Ils ont souligné qu'il était urgent de lever les obstacles à

l'acheminement de l'aide humanitaire, qui sont notamment d'ordre administratif. Certains membres ont réaffirmé qu'il était important d'assurer l'accès à travers les frontières, tandis que d'autres rappelaient que les activités humanitaires devaient être menées conformément aux grands principes applicables dans ce domaine. Le Conseil a en outre répété qu'il s'inquiétait de l'augmentation du nombre des réfugiés, qui affectait gravement la situation socioéconomique, la stabilité et la sécurité des pays voisins de la République arabe syrienne. Il a souligné la nécessité d'une solution politique à la crise, et certains membres ont critiqué ceux qui contrecarraient ce processus. Plusieurs membres ont fait part de leurs vives préoccupations au sujet des tirs aveugles de missiles Scud effectués par les autorités syriennes sur des zones civiles. La part de responsabilité des forces de l'opposition a également été évoquée, notamment à propos de l'enrôlement d'enfants dans le conflit armé. Le Conseil a salué le lancement, par le Secrétaire général, d'une enquête sur l'utilisation présumée d'armes chimiques en République arabe syrienne. Il a condamné ceux qui violaient le droit international humanitaire et les droits de l'homme, en insistant sur le fait qu'il fallait que les auteurs de tels actes soient traduits en justice. Certains membres ont à cet égard dénoncé ce qu'ils qualifient de « politique systématique de terreur menée par le régime syrien ». D'autres ont accusé l'opposition armée d'avoir de plus en plus recours à des tactiques terroristes contre les civils.

Le 19 avril, à l'occasion de consultations, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, Lakhdar Brahimi. Ce dernier a déclaré que les Syriens craignaient en permanence pour leur sécurité personnelle et a laissé entendre que le Conseil détenait les clefs d'une solution à la crise.

M. Brahimi est revenu sur les deux dernières années d'efforts entrepris par la communauté internationale et sur ses huit mois de mission et a déclaré qu'il s'était essentiellement employé à dialoguer avec les parties au conflit présentes à l'intérieur ou à l'extérieur de la République arabe syrienne et leurs partisans et à encourager le Conseil à s'unir pour soutenir efficacement le communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie du 30 juin 2012 (communiqué et plan d'action de Genève). Il a dit avoir opté pour un plan de mise en œuvre du communiqué de Genève conduit par les Syriens, mais qu'il n'avait pas été possible de trouver une solution à cause de l'impasse dans laquelle se trouvait la communauté internationale. Il a évoqué la résolution adoptée le 26 mars 2013 par la Ligue arabe, aux termes de laquelle la coalition de l'opposition syrienne avait été invitée à représenter la République arabe syrienne lors du sommet de cette organisation, les 26 et 27 mars.

La situation en République arabe syrienne était chaque jour plus complexe : le Gouvernement n'était pas disposé à écouter et l'opposition n'était pas unie autour d'un programme politique crédible et constructif. Des organisations affiliées à Al-Qaida, comme le Front el-Nosra, continuaient de se renforcer et comptaient des combattants étrangers volontaires dans leurs rangs. Dans le même temps, la présence étrangère était incontestable du côté gouvernemental et le Hezbollah semblait avoir déployé des éléments militaires en renfort de l'Armée arabe syrienne. Le Représentant spécial a souligné que l'opposition devait commencer à collaborer à une solution politique pour la République arabe syrienne et qu'à cet égard, l'initiative prise par Moaz al-Khatib en février ne devrait pas être rejetée mais au contraire étendue. De même, il a souligné que le régime devait de son côté renoncer

d'urgence au rêve d'une victoire militaire, et qu'on ne pouvait mettre un terme à une guerre en menant un vague dialogue avec, pour l'essentiel, ses propres partisans.

À la suite de l'exposé, certains membres ont fait des remarques dans lesquelles ils ont déclaré que le Conseil devait, au lieu d'attribuer des torts au sujet de l'impasse, se concentrer sur la façon de résoudre la crise syrienne à partir du communiqué de Genève. Il a été noté à cet égard que le Conseil n'avait pas donné suite à la demande faite par le Représentant spécial conjoint au mois de janvier, dans laquelle ce dernier proposait que ses suggestions en la matière soient utilisées comme point de départ. Certains membres du Conseil ont réaffirmé que le dialogue politique était le seul moyen de résoudre la crise et que les solutions militaires ne feraient que compliquer davantage la situation. Certains membres ont estimé que la décision prise par la Ligue arabe d'accorder un siège officiel à l'opposition ne ferait que compliquer le problème et ne faciliterait pas le règlement politique.

Divers membres du Conseil ont réaffirmé que toutes les accusations d'utilisation d'armes chimiques crédibles devraient faire l'objet d'une enquête et noté que le régime syrien faisait barrage. L'un des membres en a accusé d'autres de faire tout leur possible pour empêcher une enquête sur l'affaire de Khan al-Assal, dont le Gouvernement de la République arabe syrienne a fait part.

De nombreux membres du Conseil ont exprimé leur soutien à l'idée d'une nouvelle conférence entre les parties syriennes, qui viserait à donner un nouvel élan au processus de paix et à obtenir, grâce à une transition politique et sur la base du communiqué de Genève, un règlement politique du conflit qui fait cruellement défaut, ce qui mettrait un terme à la situation désespérée du peuple syrien.

Moyen-Orient (y compris question palestinienne)

Le 24 avril, le Conseil a tenu son débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait un exposé devant le Conseil, consacré notamment à l'enlisement du processus de paix au Moyen-Orient, et a souligné que la tragédie en République arabe syrienne rendait plus nécessaire que jamais la collaboration de toutes les parties afin de préserver la stabilité dans la région. La situation en République arabe syrienne continuant de se dégrader, le Secrétaire général adjoint a demandé qu'une action humanitaire soit rapidement engagée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, et a ajouté que la Jordanie et le Liban en particulier avaient besoin d'aide, compte tenu de leur proximité géographique avec le foyer de la crise.

Les risques se multipliant actuellement dans tout le Moyen-Orient, une action rapide s'impose non seulement pour parer aux conséquences de la crise syrienne, mais aussi pour faire progresser le processus de paix israélo-palestinien. Le Président des États-Unis d'Amérique, Barack Obama, s'est rendu dans la région en mars, ce qui a offert aux deux parties l'occasion d'engager des efforts importants en direction de la paix.

L'Organisation des Nations Unies a réitéré son engagement à travailler avec les parties impliquées dans le processus de paix au Moyen-Orient; toutefois, beaucoup des progrès à réaliser dépendront de la volonté politique de ces parties de créer les conditions favorables à la relance du processus politique. Le Secrétaire général adjoint a rappelé que l'Autorité palestinienne continuait de voir sa viabilité financière menacée et a de nouveau demandé à ce qu'elle bénéficie d'un plus grand

soutien financier. Le mois dernier a connu une augmentation du nombre de victimes palestiniennes; la plupart des blessés et des tués l'ont été suite à de nouveaux heurts avec les forces de sécurité israéliennes au cours de manifestations ayant dégénéré en violences.

À l'occasion de la Journée des prisonniers palestiniens (17 avril), environ 3 000 prisonniers ont observé une grève de la faim de 24 heures. Des manifestations ont eu lieu dans les principales villes de Cisjordanie, au cours desquelles 11 Palestiniens ont été blessés par les forces de sécurité israéliennes. Lors des affrontements qui ont suivi, les forces de sécurité israéliennes ont tué deux adolescents palestiniens et en ont blessé deux autres à un poste de contrôle près de Toulkarem, au motif qu'ils auraient lancé des cocktails Molotov sur ce poste de contrôle.

Tout en rappelant que les manifestations devaient rester non violentes, le Secrétaire général adjoint a exhorté les forces de sécurité israéliennes à faire preuve de la plus grande retenue et à garantir aux Palestiniens leur droit de manifester pacifiquement et librement. Il a également fait part de sa préoccupation concernant la poursuite des implantations de colonies de peuplement, lesquelles constituaient une violation du droit international et étaient susceptibles de saper davantage encore la confiance des Palestiniens dans la viabilité d'une solution à deux États.

De même, le Secrétaire général adjoint a de nouveau fermement condamné les tirs de roquettes sur Israël depuis Gaza. Ces tirs aveugles visent à semer la peur et à faire des victimes parmi les civils et pourraient déclencher un cycle de violence qu'il serait difficile d'arrêter. S'inquiétant des répercussions des restrictions israéliennes sur la population civile de Gaza, le Secrétaire général adjoint a également appelé Israël à la modération.

Le Secrétaire général adjoint a exprimé sa crainte que le conflit en République arabe syrienne ne continue de déborder au Liban, en particulier dans les régions à la frontière nord-est. Il a déploré la survenue de plusieurs incidents, notamment des tirs de roquettes et des frappes aériennes en provenance du territoire syrien. Sur le plan politique, il a pris note de la nomination de Tamam Salam au poste de premier ministre par le Président du Liban Michel Sleiman et a encouragé vivement les responsables libanais à continuer d'agir pour la formation rapide d'un gouvernement et à respecter la politique de dissociation menée par le Président libanais. Il a également fait part des préoccupations du Secrétaire général concernant des informations faisant état de Libanais engagés dans les combats en République arabe syrienne, tant du côté du régime que de l'opposition, en formulant l'espoir que le nouveau gouvernement saura trouver les moyens de renforcer l'adhésion de toutes les parties libanaises à la politique de dissociation.

Le Secrétaire général adjoint a également demandé, à l'instar des membres du Conseil, que des progrès soient accomplis pour trouver rapidement un accord sur la loi électorale, de façon à ce que les élections législatives se tiennent à la date prévue et soient organisées sur une base consensuelle et dans le respect du cadre légal et constitutionnel.

Le Secrétaire général adjoint a indiqué que la situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et le long de la Ligne bleue était généralement restée calme, tout en précisant que le Président libanais avait à deux reprises en avril condamné publiquement les violations par

Israël de l'espace aérien libanais, qu'il considérait comme des manquements à la résolution 1701 (2006). Le Secrétaire général adjoint a rappelé que l'Organisation des Nations Unies était soucieuse de voir toutes les parties respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban.

À la suite de l'exposé, l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Représentant permanent d'Israël ont pris la parole. Ils ont salué tous deux la visite du Président des États-Unis dans la région le mois dernier et ont fait connaître chacun leur point de vue sur les obstacles au processus de paix. La plupart des membres du Conseil ont également salué cette visite, en formulant l'espoir que les discussions constructives qui se sont tenues permettront aux parties de reprendre les négociations. De nombreux membres du Conseil ont condamné les tirs de roquettes sur Israël depuis Gaza, exhorté Israël et Gaza à respecter leur cessez-le-feu et invité Israël à lever le blocus de Gaza et à interrompre l'implantation illégale de ses colonies de peuplement. Selon des membres du Conseil, de telles actions seraient de nature à instaurer une confiance mutuelle et à résoudre la situation humanitaire. Des membres du Conseil ont demandé à ce que le Quatuor s'engage de nouveau activement dans le processus de paix.

Concernant la République arabe syrienne, plusieurs membres du Conseil ont fait part de leurs vives inquiétudes quant à l'utilisation éventuelle d'armes chimiques dans le conflit. Des membres du Conseil se sont déclarés grandement préoccupés par l'usage d'armes lourdes par le Gouvernement syrien et ont demandé à ce que celui-ci soit tenu responsable de ses actes. D'autres membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les activités terroristes au sein des groupes d'opposition. Tous les membres du Conseil cependant se sont dits inquiets de la dégradation de la situation humanitaire dans le pays et ont insisté sur la nécessité d'une solution politique négociée sur la base du communiqué de Genève pour mettre fin au conflit.

Concernant le Liban, les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés des conséquences de la crise syrienne et ont réaffirmé leur soutien à la politique de dissociation menée par le Président libanais et à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du pays. Ils ont salué la nomination de Tamam Salam au poste de premier ministre et appelé toutes les parties à travailler ensemble à la tenue d'élections législatives dans le respect du calendrier constitutionnel.

Plus de 20 États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont participé au débat public. Beaucoup ont salué les efforts entrepris par les États-Unis d'Amérique en faveur de la paix au Moyen-Orient. Plusieurs ont critiqué la poursuite de ce qu'ils ont appelé les politiques israéliennes illégales dans le Territoire palestinien occupé, à savoir l'extension des colonies de peuplement israéliennes et la construction du mur de séparation. Certains membres ont déclaré que, concernant la question palestinienne et la République arabe syrienne, le Conseil n'avait pas été à la hauteur de la responsabilité principale qui lui incombe en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Moyen-Orient (situation humanitaire en Jordanie)

Le 30 avril, le Conseil s'est réuni en séance privée à la demande du Représentant permanent de la Jordanie pour débattre de la situation humanitaire que la crise en République arabe syrienne a créée dans le pays. La Jordanie a été invitée

à participer à la réunion. Comme il le fait habituellement, le Conseil a publié un communiqué après la réunion.

Moyen-Orient (Yémen)

Le 4 avril, les membres du Conseil ont tenu des consultations à huis clos sur le Yémen et entendu l'exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Jamal Benomar. Celui-ci a indiqué que, le 18 mars, le Président du Yémen, Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, a ouvert la Conférence de dialogue national, ce qui constitue une avancée importante pour le pays. Parmi les 565 délégués d'horizons divers siégeant à la Conférence figurent des femmes, des jeunes et des représentants des partis politiques et de la société civile. Le Conseiller spécial a rendu hommage au Président yéménite pour avoir su organiser cet événement et pour continuer à mettre en œuvre l'accord de transition, lequel prévoit la tenue d'un référendum et d'élections présidentielle et législatives au plus tard en février 2014.

L'un des enjeux majeurs de la transition politique au Yémen est de répondre aux doléances des habitants du sud qui se sont multipliées depuis plus de deux décennies. La mission du Conseil de sécurité au Yémen en janvier 2013 et la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 15 février 2013 (S/PRST/2013/3), ainsi que la coopération étroite du Conseil de coopération du Golfe et de l'Union européenne, ont produit des résultats positifs dans le pays.

Les membres du Conseil ont salué l'ouverture de la Conférence de dialogue national le 18 mars qui, selon eux, offre au peuple yéménite, y compris aux femmes et aux jeunes, l'occasion historique de se réunir pour résoudre les différends, instaurer la confiance, veiller au respect de la justice, renforcer les droits de l'homme et contribuer au développement et à la prospérité du pays. Les membres du Conseil ont conscience toutefois qu'il restera d'importants défis à relever lors de la transition, notamment celui de répondre aux doléances des habitants du sud. Des membres du Conseil ont salué la visite que le Président yéménite a effectuée en février dans la ville portuaire d'Aden, au sud du pays, et l'ont interprétée comme un signe de sa volonté de résoudre les grands problèmes des habitants du sud. Des membres du Conseil ont également insisté sur l'importance que revêtaient la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale du Yémen. Des membres du Conseil se sont inquiétés des activités d'Al-Qaïda dans le pays.

Asie

Myanmar

Le 16 avril, les membres du Conseil ont tenu des consultations à huis clos sur le Myanmar et entendu l'exposé du Conseiller spécial pour le Myanmar, Vijay Nambiar. C'est la première fois depuis le 20 juin 2012 que le Conseiller spécial s'exprimait devant le Conseil; depuis cette date, il s'est rendu à cinq reprises au Myanmar, la dernière fois du 21 au 25 mars. Dans son exposé, tout en déclarant que la poursuite des réformes politiques mises en œuvre par le Gouvernement avait permis de renforcer et de consolider les institutions démocratiques, le Conseiller spécial a indiqué que les progrès politiques pourraient être entravés si les forces négatives à l'œuvre dans le pays n'étaient pas contrôlées.

Le Parlement a mis en place les principales institutions judiciaires chargées de faire appliquer l'état de droit, et la transparence ne cesse de croître dans les débats parlementaires relatifs aux questions financières et budgétaires. Parmi les facteurs négatifs susceptibles de compromettre les progrès politiques, le Conseiller spécial a cité les violences dans l'État d'Arakan, qui ont conduit au déplacement de nombreuses personnes à l'intérieur du pays, dont la plupart issues de la communauté Rohingya. Il faudra impérativement au Gouvernement régler la situation humanitaire épouvantable qui règne dans les camps de déplacés avant le début de la mousson. Quant au conflit entre le Gouvernement et l'Organisation de l'indépendance katchin, le Conseiller spécial s'est dit optimiste sur les chances de parvenir à une solution politique acceptable par tous.

Les membres du Conseil ont félicité le Conseiller spécial pour son travail et l'ont remercié pour son exposé. Concernant les progrès réalisés en matière politique, ils ont salué les efforts accomplis par le Gouvernement, lequel a été encouragé par certains membres du Conseil à poursuivre sa coopération avec l'opposition. Les membres du Conseil ont également exhorté le Gouvernement à régler les tensions et les violences grandissantes entre les communautés musulmanes et bouddhistes. Ils se sont enfin déclarés préoccupés par la situation humanitaire dans les camps de déplacés, telle qu'elle est décrite dans l'exposé du Conseiller spécial, et ont invité instamment la communauté internationale à fournir une aide humanitaire au Gouvernement.

Concernant la situation politique dans l'État du Kachin, les membres du Conseil ont salué les efforts entrepris par les deux parties pour aboutir à une solution négociée, tout en notant que subsistaient des motifs d'inquiétude. Des divergences sont apparues au sein du Conseil pour déterminer dans quelle mesure la communauté internationale devait être impliquée dans les négociations entre les deux camps. Le Conseiller spécial a déclaré que le Gouvernement s'employait activement à régler la question des enfants soldats, laquelle faisait l'objet d'une prise de conscience de plus en plus importante, mais que son action restait limitée par la difficulté d'entrer en contact avec les groupes armés non étatiques.

Questions thématiques

Paix et sécurité en Afrique

Le 15 avril, le Conseil a tenu une séance d'information de haut niveau intitulée « Paix et sécurité en Afrique : prévention des conflits en Afrique : s'attaquer aux causes profondes ». La réunion était présidée par la Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Rwanda, Louise Mushikiwabo. Le Secrétaire général a participé à la réunion ainsi que le Représentant permanent de l'Éthiopie, lequel représentait la Présidente de l'Union africaine. Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Togo était également présent.

En sa qualité de Présidente du Conseil, M^{me} Mushikiwabo a indiqué que la séance d'information avait pour but d'examiner la façon dont le Conseil pourrait passer d'une gestion au quotidien des conflits au développement d'une culture de prévention des conflits grâce à des compétences, des mécanismes et des institutions permettant de s'attaquer aux causes profondes des conflits en Afrique. Le rôle important que jouait l'Union africaine dans l'identification des causes profondes des conflits sur le continent a été souligné, ainsi que le rôle des institutions et des

mécanismes chargés de les traiter. Il revenait au Conseil de renforcer sa coopération en la matière avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines.

Le Secrétaire général a déclaré que les conflits résultaient d'une mauvaise gouvernance, des violations des droits de l'homme et des griefs portant sur une distribution inégale des ressources, des richesses et du pouvoir – toutes sortes de problèmes qu'il était nécessaire de traiter. Les efforts déployés par l'Organisation en Afrique bénéficiaient du nouveau dynamisme des organisations régionales, lesquelles jouaient, en tant que partenaires clefs de l'Organisation, un rôle stratégique de plus en plus important.

Le Représentant permanent de l'Éthiopie, s'exprimant au nom de la Présidente de l'Union africaine, a signalé que l'Afrique avait fait des progrès significatifs au cours de la dernière décennie. Il a souligné qu'il incombait en premier lieu à l'Afrique de prendre en charge ses propres affaires de paix et de développement et a fait observer que celle-ci jouait désormais un rôle moteur dans la gestion et la prévention des conflits dans les sous-régions du continent.

Plusieurs membres du Conseil ont déclaré que, parmi les causes profondes des conflits, figuraient l'absence de bonne gouvernance, la marginalisation politique, économique et sociale, la pauvreté et l'absence d'état de droit. Des membres du Conseil ont indiqué que, si les causes immédiates des conflits étaient parfois faciles à identifier, leurs causes profondes étaient plus complexes et que beaucoup plongeaient leurs racines dans l'héritage du colonialisme.

Le Conseil a adopté la déclaration de son président (S/PRST/2013/4) dans laquelle le Conseil reconnaît l'importance d'une stratégie globale comportant des mesures opérationnelles et structurelles de prévention des conflits armés et encourage l'élaboration de mesures permettant de s'attaquer aux causes profondes des conflits en vue d'asseoir la paix durablement. Le Conseil a souligné également qu'il importait de nouer des partenariats et de coopérer avec les organisations et les accords régionaux et sous-régionaux ainsi qu'il est dit au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Les femmes et la paix et la sécurité

Le 17 avril, le Conseil a tenu un débat public de haut niveau sur les femmes et la paix et la sécurité afin d'examiner le rapport du Secrétaire général sur la violence sexuelle liée aux conflits (S/2013/149). La réunion était présidée par la Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Rwanda, Louise Mushikiwabo. Le Secrétaire général a pris la parole devant le Conseil, ainsi que la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Saran Keïta Diakité a fait une intervention au nom du Groupe de travail des ONG sur les femmes et la paix et la sécurité.

Le Secrétaire général a déclaré qu'il incombait à l'Organisation des Nations Unies d'utiliser tous les outils à sa disposition pour faire face à l'aggravation de la situation en ce qui concernait les viols commis en période de guerre. Cette situation dramatique faisait ressortir la nécessité de voir traiter les questions de violence sexuelle dans le cadre des négociations de cessez-le-feu, des processus de paix et des réformes du secteur de la sécurité.

La Représentante spéciale a rendu compte de ses récents voyages en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et en Somalie et a

signalé les violences et les atrocités sexuelles qui y étaient commises. Elle a déclaré qu'il revenait au Conseil d'affirmer de façon catégorique que les violences sexuelles commises en période de conflit ne sauraient être tolérées et que toute la force de l'ordre juridique international serait exercée pour que les responsables de ces actes rendent des comptes. Elle a également souligné l'importance des questions de prévention et de responsabilité.

M^{me} Keïta Diakité a déclaré que s'attaquer efficacement aux questions complexes liées aux violences sexuelles commises en période de conflit nécessitait une mobilisation importante et urgente à tous les niveaux de pouvoir. Elle a ajouté qu'il sera impossible de parvenir à une paix durable et d'éliminer ces violences sans s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité et qu'il existait un lien flagrant entre circulation des armes et commission d'abus sexuels. Elle a demandé aux États de respecter leurs engagements concernant les femmes, la paix et la sécurité inscrits dans tous les processus de désarmement.

M^{me} Mushikiwabo a fait observer que le recours aux viols et aux agressions sexuelles était un élément constitutif des idéologies génocidaires et qu'il était utilisé comme un moyen de punir, d'humilier et de déshumaniser les victimes, leur famille et les communautés. Elle a demandé à la communauté internationale, aux organisations non gouvernementales, à la société civile, aux organisations confessionnelles et aux autres acteurs non étatiques opérant dans les régions concernées d'apporter leur soutien aux études et aux enquêtes sur les crimes sexuels.

Outre les membres du Conseil, plusieurs dizaines de délégations des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont participé à la réunion, où se sont succédé dans la journée plus de 60 orateurs. De nombreuses délégations ont exprimé leur soutien à la recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport de voir traiter les questions de violence sexuelle dans le cadre des négociations de paix, des réformes du secteur de la sécurité et des processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Consolidation de la paix après les conflits

Le 25 avril, le Conseil a tenu une séance d'information sur la consolidation de la paix après les conflits afin d'examiner le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa sixième session (S/2013/63). Le Représentant permanent du Bangladesh et ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, Abulkalam Abdul Momen, a pris la parole devant le Conseil, ainsi que le Président actuel de la Commission et Représentant permanent de la Croatie, Ranko Viločić.

L'ancien Président de la Commission a décrit certaines actions de collaboration engagées par la Commission avec les six pays inscrits à son ordre du jour (Burundi, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, République centrafricaine et Sierra Leone), notamment le soutien à la mise en place d'une stratégie de réconciliation nationale au Libéria, le bon déroulement d'élections en Sierra Leone et l'élaboration d'une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté au Burundi. En dépit de ces réalisations, la Commission n'a pas exploité l'ensemble de ses capacités; pour pouvoir le faire, il lui faudrait bénéficier d'un engagement plus résolu de la part de ses membres.

Le Président de la Commission a insisté sur la question des interactions entre le Conseil et la Commission et a indiqué qu'il était nécessaire de procéder à une nouvelle réflexion et à un nouvel échange de vues pour définir les domaines où les conseils de la Commission seraient les plus utiles au Conseil et pour déterminer la meilleure façon pour le Conseil de collaborer avec la Commission.

Les membres du Conseil ont salué le travail de la Commission et félicité ses ancien et nouveau présidents. Plusieurs membres ont fait observer que, en dépit de certaines réussites louables, la Commission n'avait pas accompli entièrement la mission dont elle avait été investie lors de sa création, comme l'illustraient les récents événements en République centrafricaine. Plusieurs membres ont recommandé à la Commission de s'intéresser davantage aux priorités nationales, notamment au développement économique, à l'éducation, à la santé et au renforcement des institutions nationales. Il a aussi été suggéré de renforcer les synergies entre la Commission, les institutions financières internationales et les donateurs. Plusieurs membres du Conseil ont également souligné qu'il importait de renforcer encore les interactions entre le Conseil et la Commission, en demandant notamment aux présidents des formations de la Commission consacrées à chaque pays de fournir au Conseil des avis et des analyses à chaque étape de ses travaux.

Au cours du débat informel qui a suivi la séance du 26 avril, le Président de la Commission, les présidents des formations de la Commission consacrées à chaque pays, les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont été invités à échanger leurs points de vue sur la Commission. La discussion a porté sur les moyens de permettre à la Commission d'assister concrètement le Conseil dans sa tâche. De l'avis général, il a été reconnu que la Commission n'avait pas exploité toutes ses capacités, mais que des moyens spécifiques existaient pour mieux faire, pourvu que les représentants des pays inscrits à l'ordre du jour s'approprient les actions engagées et y jouent un rôle moteur, avec le soutien des États membres de la Commission et ceux du Conseil.

Autres questions

Séminaire-retraite du Secrétaire général

Les 22 et 23 avril, le Secrétaire général a organisé le séminaire-retraite annuel à l'attention des représentants permanents des États Membres du Conseil de sécurité et de leurs conjoints au Greentree Estate à New York. Trois grands sujets ont été abordés : les limites traditionnellement assignées au maintien de la paix, le mandat des missions de maintien de la paix et les conséquences du changement climatique en matière de sécurité.

Témoignage de sympathie à l'occasion du décès de l'ancienne Première Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Margaret Thatcher

Le 17 avril, à l'ouverture du débat public de haut niveau sur les femmes et la paix et la sécurité, les membres du Conseil ont observé une minute de silence à la mémoire de l'ancienne Première Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Margaret Thatcher.

**Débat de synthèse sur la mise en œuvre de la note du Président
du Conseil de sécurité (S/2010/507)**

Le 30 avril, le Conseil s'est réuni en séance privée pour examiner la mise en œuvre de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507); cette réunion a constitué le débat de synthèse du mois d'avril. Cinquante-deux États Membres y ont assisté en qualité d'observateur. Le Président a invité les membres du Conseil à procéder au bilan critique des travaux du Conseil durant le mois et à échanger leurs points de vue sur la façon dont la prévention des conflits peut être assurée lors des travaux au quotidien du Conseil. Il est impératif que le Conseil mène une réflexion collective afin de déterminer les meilleurs moyens disponibles pour prévenir les conflits de manière efficace et effective.

Le Mali et la République arabe syrienne ont été les principaux sujets de fond abordés par le Conseil au mois d'avril.
